

Arrêté ministériel portant désignation des membres, du Président et du vice-Président du Conseil supérieur de l'adoption

A.M. 30-04-2021

M.B. 10-06-2021

Erratum : M.B. 07-04-2023

Modifications :

A.M. 07-02-2023 - M.B. 20-05-2023

A.M. 21-03-2023 - M.B. 17-07-2023

A.M. 06-02-2024 - M.B. 27-02-2024

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption, les articles 4 et 5 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mai 2014 relatif à l'adoption, notamment les articles 2 et 3 ;

Considérant que les mandats des membres actuels du Conseil supérieur de l'adoption sont arrivés à leur terme et qu'il s'avère dès lors nécessaire de renouveler sa composition ;

Considérant l'appel à candidatures publié en décembre 2020 ;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil supérieur de l'adoption pour un terme de quatre ans :

1° en qualité de délégués de la fédération représentative des organismes d'adoption visés à l'article 4, § 1^{er}, 1°, du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption :

- a) [Madame Elvira GARCIA]¹ ;
- b) Madame Valérie LIBERT ;
- c) Monsieur Bernard MATHIEU ;
- d) Madame Hélène CORNET. [*Erratum : MB 07-04-2023*]

2° Madame Françoise VAN DER AUWERA, en qualité de déléguée des animateurs agréés pour assurer la préparation des adoptants, visée à l'article 4, § 1^{er}, 1/1°, du même décret ;

3° en qualité experts dans le domaine de l'adoption, visés à l'article 4, § 1^{er}, 2°, du même décret :

- a) Monsieur Jacques FIERENS ;
- b) Madame Oriane STEVART ;
- c) Madame Valérie COSTY.

¹Remplacé par l'A.M. 06-02-2024.

4° en qualité de délégués des adoptants, visés à l'article 4, § 1^{er}, 3°, du même décret :

- a) Madame Manoëlle JOOS DE TER BEERST;
- b) Monsieur Bernard TRIES.

5° en qualité de délégués des adoptés, visés à l'article 4, § 1^{er}, 4°, du même décret :

- a) Madame Sunitha MENTIOR; [remplacé par A.M. 07-02-2023]
- b) Madame Lidia REMY.

6° Monsieur Olivier BODY, en qualité de membre du Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, visé à l'article 4, § 1^{er}, 5°, du décret précité ;

7° Madame Marie Dominique BUCHET, en qualité de déléguée de la fédération des services de placement familial, visée à l'article 4, § 1^{er}, 5/1°, du décret précité ;

8° Madame Lucie VASKO, en qualité de représentante de l'Union des Conseillers et Directeurs de l'Aide à la jeunesse, visée à l'article 4, § 1^{er}, 6°, du décret précité ;

9° en qualité de membres du personnel de l'autorité centrale communautaire :

- a) Monsieur Frédéric LETHE ;
- b) Madame Anne-Sophie NENNEN. [Remplacé par A.M. 07-02-2023]

Article 2. - Monsieur Jacques FIERENS est désigné Président du Conseil supérieur de l'adoption.

Article 3. - Madame Manoëlle JOOS est désignée vice-Présidente du Conseil supérieur de l'adoption.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2010 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'adoption est abrogé.

Article 5. - L'arrêté ministériel du 24 février 2015 portant désignation des membres, du président et du vice-président du Conseil supérieur de l'adoption est abrogé.

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le 19 février 2021.

Bruxelles, le 30 avril 2021.

V. GLATIGNY